

Direction Générale des Services

Madame Caroline TAL - Secrétaire Générale
Monsieur Sébastien HAMMES
Secrétaire de la Section du CD68
CFDT CD 68
1 rue de Provence
68100 MULHOUSE

Dossier n° 19-2900 suivi par M. Nicolas DUCROCQ
☎ : 03 89 30 60 67

Colmar, le 21 JUIN 2019

Madame, Monsieur,

Par courrier réceptionné le 23 mai 2019, vous formulez une demande d'accompagnement par un organisme extérieur, l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, dans le cadre des différents travaux entourant la création de la Collectivité européenne d'Alsace et je vous en remercie.

Comme vous le notez, le processus législatif actant la création de notre future collectivité est désormais bien engagée. La Collectivité européenne d'Alsace sera singulière à bien des égards, sa création constitue en effet une innovation majeure qui doit être utile à l'organisation territoriale de notre pays et qui doit se faire en tenant compte de l'analyse et des attendus des agents des deux collectivités afin de proposer le meilleur service public possible aux Alsaciens.

S'agissant du dialogue social, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) a rendu un avis sur le projet de loi dédié aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en formulant le vœu de constituer un comité de suivi permettant d'envisager les sujets de réflexion et les réponses à apporter en ce qui concerne la situation des agents des deux Départements.

J'ai pris connaissance avec intérêt du vote du CSFPT et je souhaite naturellement y donner une suite favorable. Je le fais d'autant plus volontiers que c'est bien dans un esprit de transparence et de construction partagée avec les différents agents des deux Départements que j'envisage la constitution de la collectivité commune.

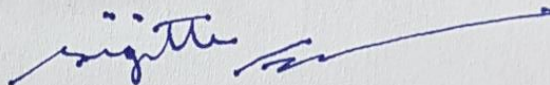
Ainsi, je souhaite, avec Frédéric BIERRY, Président du Département du Bas-Rhin, convier au mois de septembre prochain l'ensemble des organisations syndicales des deux Départements à une réunion de présentation de la méthode de travail envisagée pour construire le cadre fonctionnel de la Collectivité européenne d'Alsace. Les éléments de diagnostic et les premières orientations pourront vous être présentés à cette occasion.

S'agissant maintenant précisément de la demande d'accompagnement par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, je tiens à vous préciser que les deux Départements se sont dotés d'une assistance à maîtrise d'ouvrage au travers d'un Cabinet spécialisé dans les démarches de rapprochement de collectivités. Ce Cabinet aura pour mission de proposer un appui continu et se positionnera en posture de conseils sur l'ensemble des sujets touchant notamment aux convergences de fonctionnement des ressources humaines des deux collectivités.

Il me semble dès lors utile de tenir la réunion du mois de septembre 2019 avec les différentes organisations syndicales et d'installer l'assistance à maîtrise d'ouvrage avant d'envisager toutes éventuelles missions d'un nouvel organisme extérieur.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente



Brigitte KLINKERT